

INSECTICIDES HOMOLOGUÉS CONTRE LES PUCERONS POUR LE HARICOT ET LE HARICOT MANGE-TOUT EN 2009

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides homologués pour lutter contre les pucerons dans le haricot frais et de transformation et dans le haricot mange-tout. Le MATADOR (lambda-cyhalothrine) est en attente d'homologation imminente pour le contrôle du puceron du soya dans le haricot. Présentement, cet insecticide est homologué dans le haricot pour lutter contre plusieurs autres insectes.

Produit commercial	Matière active	Groupe de résistance	Dose	IRS*	IRE*	Délai de réentrée au champ	Délai avant récolte (jour)
DIAZOL 50W	diazinon	1B	1,1 kg/ha	51	462	24 h	7
DIAZOL 50 EC			1,1 L/ha	51	462		7
PRO DIAZINON 50 EC			1,1 L/ha	51	462		7
DIAZINON 50 W			1,0 kg/ha	51	462		7
DIAZINON 50 EC			1,1 L/ha	51	462		7
DIAZINON 50 EC			1,1 L/ha	51	462		7
CYGON 480-AG	diméthoate	1B	0,7-1,0 L/ha	173	132	36 h	7
CYGON 480			0,7-1,0 L/ha	173	132		7
CYGON 480 EC			0,7-1,0 L/ha	173	132		7
LAGON 480 E			0,7-1,0 L/ha	173	132		7
MALATHION 50	malathion	1B	1,5-2,75 L/ 1 000 L d'eau	-	-	24 h	1
FYFANON 50 % EC			1,5-2,75 L/ha	146	144		1
MALATHION 500			1,5-2,75 L/ha	146	144		1
MALATHION 85 E			0,735-1,345 L/ha	146	144		3
MALATHION 25 W			2,75-5,5 kg/ha	146	144		1
OPAL	savon (insecticide)	NC	14,0-38,0 L/ha	38	42	4 h	0

Le **groupe de résistance** identifie une famille chimique de pesticides. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer les pucerons, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Pour l'instant, seul le savon insecticide permet d'alterner les familles. Lorsque le MATADOR sera homologué pour lutter contre le puceron, nous aurons accès au groupe de résistance 3.

Le **délai d'application avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Ce délai est établi pour éviter d'avoir des résidus de pesticides dans l'aliment qui pourraient être supérieurs aux normes.

Le **délai de réentrée au champ** correspond à l'intervalle minimal en heure requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ.

Les **indices de risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) de l'IRPeQ** informent sur les risques associés à l'emploi d'un pesticide sur la santé de l'être humain ainsi que de son impact sur les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. Plus le chiffre est élevé, plus le risque est grand. Pour en savoir davantage, consultez le site Internet suivant : <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/602-IndicateurDeRisqueDesPesticides.pdf>.

Mises en garde

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte.
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. En cas de divergence entre une dose mentionnée ici et celle apparaissant sur l'étiquette d'un produit, cette dernière devra être utilisée. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Tableau réalisé par :

Sophia Boivin, M. Sc., agronome, conseillère en lutte antiparasitaire et en surveillance des espèces exotiques envahissantes, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Texte rédigé par :

Christine Villeneuve, agronome, conseillère en productions maraîchères, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

Collaboration :

Marie Garon, biologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome - Avertisseuse – solanacées
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Tél. : 450 454-2210, p. 231 – Téléc. : 450 454-7959 – Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – Légumes - Général – 7 juillet 2009

